



Bureau
fédéral du Plan

Analyses et prévisions économiques

Communiqué de presse

Bruxelles, le 23 novembre 2000

Short Term Update 00-04

Le Bureau fédéral du Plan (BfP) vient de publier le numéro de novembre de sa publication trimestrielle "Short term Update". Les deux points suivants sont examinés dans cette publication.

Actualisation rapide des prévisions économiques 2000-2001.

Les prévisions économiques 2000-2001 ont été réalisées à la lumière des développements récents de l'environnement international (poursuite de la hausse du prix du pétrole et de la dépréciation de l'euro, dynamisme soutenu du commerce mondial) ainsi que des principales mesures prises dans le cadre du Budget 2001.

Par rapport à nos prévisions de juillet, la croissance économique réelle n'a quasiment pas été modifiée. Elle devrait atteindre 3,8 pour-cent cette année - soit le taux de croissance le plus élevé depuis 1988 - et 3,2 pour-cent l'année prochaine. Les exportations et la consommation privée en seront les deux principaux moteurs. Ces deux composantes de la demande ont été particulièrement dynamiques durant la première moitié de l'année 2000. Cependant, tant le cycle des exportations que celui de la consommation privée semble avoir atteint son maximum au milieu de l'année courante, de sorte que ces deux composantes de la demande devraient progressivement rejoindre leur rythme de progression tendanciel. Ce ralentissement donnera lieu, au cours du second semestre 2000, à une décélération de la croissance réelle du PIB vers un taux annuel encore robuste d'environ 3% (contre 5% au premier semestre).

Notre environnement économique global devrait demeurer favorable l'année prochaine. L'évolution de la demande extérieure devrait ainsi largement excéder la moyenne observée au cours de la dernière décennie, et ce malgré un certain essoufflement de nos principaux marchés à l'exportation (Europe et Etats-Unis). Comme cette année, et contrairement à ce qui avait été généralement observé au cours des 20 dernières années, les exportateurs belges ne devraient pas ou quasiment pas perdre de parts de marchés, et ce grâce à l'amélioration de leur compétitivité-prix due à la dépréciation du taux de change de l'euro et à la maîtrise des coûts intérieurs. Par ailleurs, le budget 2001 prévoit une baisse de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales ainsi qu'une hausse de certaines prestations sociales qui devraient soutenir le revenu disponible des ménages l'année prochaine (d'environ 0,4 pour-cent sur base des mesures connues qui ont été intégrées), dans un contexte où l'impact négatif sur le pouvoir d'achat de cette année, due à la hausse des prix de l'énergie, ne devrait pas se répéter l'année prochaine.

Le revenu disponible des ménages devrait également bénéficier d'une augmentation substantielle de l'emploi. La progression de l'emploi observée depuis 1995 devrait en effet se poursuivre l'an prochain au même rythme que cette année (soit 1,4 pour-cent) grâce à la croissance soutenue de l'activité économique ainsi qu'aux mesures destinées à promouvoir l'emploi. De plus, la hausse

du taux d'activité devrait soutenir l'offre de travail et permettre de limiter les pressions sur le marché du travail.

La combinaison de prix du pétrole élevés et d'un euro faible a entraîné une révision à la hausse de nos prévisions d'inflation pour cette année comme pour l'année prochaine. L'indice général des prix à la consommation devrait ainsi augmenter de 2,5 pour-cent sur l'ensemble de l'année 2000 et 1,9 pour-cent en 2001. Il apparaît en effet que la hausse des prix à l'importation commence à se répercuter sur l'inflation sous-jacente. D'après nos prévisions mensuelles de l'évolution de l'indice santé, l'indice pivot dans le secteur public devrait être atteint en juillet 2001.

En tenant compte du Budget 2001 et de l'environnement macro-économique présenté ci-dessus (mais sans tenir compte du produit de la vente aux enchères des licences de téléphonie mobile UMTS), le solde budgétaire de l'Etat passerait d'un quasi équilibre en 2000 à un surplus en 2001.

Les risques sous-jacents à nos prévisions macro-économiques sont essentiellement liés aux conditions financières internationales qui prévaudraient l'année prochaine. Néanmoins, il convient également de mentionner le risque relatif à l'évolution des salaires en Belgique qui, si elle excède celle de ses principaux partenaires commerciaux, pourrait détériorer la position compétitive des exportations belges.

Chiffres clés pour l'économie belge

Variations en % en volume - sauf indications contraires

	98 ^a	99 ^a	00	01
Dépenses de consommation finale des particuliers	3.8	2.0	2.8	2.8
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	1.4	2.4	0.7	1.7
Formation brute de capital fixe	3.7	5.6	4.5	2.9
Emplois finals nationaux	4.1	1.8	2.9	2.6
Exportations de biens et services	4.2	5.0	10.3	8.0
Importations de biens et services	6.3	4.1	9.5	7.5
Exportations nettes (contribution à la croissance)	-1.2	0.8	1.0	0.8
Produit intérieur brut	2.7	2.5	3.8	3.2
Indice traditionnel des prix à la consommation	1.0	1.1	2.5	1.9
Indice santé	1.3	0.9	1.9	1.9
Revenu disponible réel des particuliers	2.9	1.7	2.2	3.5
Taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible)	16.6	16.3	15.8	16.3
Emploi intérieur (variation en milliers, situation au 30 juin)	44.4	51.8	54.2	55.1
Taux de chômage (taux standardisé Eurostat, moyenne annuelle)	9.5	9.0	8.5	8.1
Balance des opérations courantes (en % du PIB)	4.1	3.8	3.8	4.6
Taux d'intérêt à court terme (tarif interbancaire, 3 mois) (%)	3.6	2.9	4.4	5.6
Taux d'intérêt à long terme (OLO, 10 ans) (%)	4.8	4.8	5.6	5.8

a. La révision des comptes nationaux de 1999 (publiés fin octobre 2000) n'a pas été intégrée dans ces prévisions.

L'évolution des modes de production d'électricité à l'horizon 2020-2030

Les résultats présentés sont extraits d'un exercice de projection plus large analysant la demande, l'offre et les prix énergétiques de la Belgique à long terme.

Sur la base d'une étude comparative de différents modèles énergétiques existants, l'option fut prise de soumettre l'analyse de trois scénarios énergétiques pour la Belgique au modèle PRIMES, un modèle développé pour la Commission européenne. Les scénarios ont été définis au BFP et simulés par l'Université d'Athènes (concepteur et exploitant du modèle). Les trois scénarios fournissent une image contrastée du futur énergétique de la Belgique avec pour objectif d'éclairer les décideurs politiques sur certains effets potentiels de leurs décisions concernant le démantèlement

du parc électronucléaire et la réduction des émissions de carbone (CO₂) en 2010 conformément aux engagements de Kyoto mais aussi à plus long terme.

Les scénarios sont calés sur un jeu commun d'hypothèses, concernant notamment les coûts d'investissement et d'exploitation des différentes technologies de production d'électricité, les développements technologiques attendus ainsi que l'évolution des prix énergétiques sur les marchés internationaux. Bien que basées sur des études spécifiques, ces hypothèses introduisent inévitablement une dose d'incertitude dans les résultats qui suivent.

Les évolutions marquantes qui résultent des scénarios sont les suivantes :

1. Dans l'ensemble des scénarios, la part de la production d'électricité des turbines au gaz à cycle combiné (TGCC) et des turbines au gaz de petite taille progresserait fortement au préjudice des autres types de centrales. La part des centrales thermiques conventionnelles dans la production d'électricité se réduirait sensiblement (à moins de 5% en 2020 par rapport à 34% en 1995). Le haut rendement thermique et le faible coût d'investissement des TGCC favoriseraient leur développement dans le contexte de libéralisation des marchés. Grâce au progrès technique qui devrait permettre de réduire la taille optimale de fonctionnement des centrales électriques, la cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur) des autoproducteurs (entreprises qui produisent pour leurs besoins propres de l'électricité) se développerait fortement. Ceci favoriserait particulièrement la pénétration des turbines au gaz de petite taille et amorcerait une décentralisation accrue de la production d'électricité. Grâce à la pénétration rapide des turbines au gaz, l'efficacité moyenne de la production d'électricité progresserait sensiblement à l'horizon 2020-2030 ;
2. Dans le scénario correspondant aux options définies dans l'accord du gouvernement belge du 7 juillet 1999 prévoyant le démantèlement des centrales nucléaires de 40 ans d'âge, la Belgique serait confrontée en 2015 aux premiers choix de remplacement du parc électronucléaire. En 2030, la totalité des capacités nucléaires devrait être démantelée. D'un strict point de vue économique, ne prenant en compte que les coûts directs d'investissements et d'exploitation tels qu'ils résultent du modèle PRIMES, il apparaît que les nouvelles technologies au charbon (les centrales super-critiques et ultra-super-critiques) représenteraient la meilleure alternative au nucléaire ;
3. Dans le cas où la Belgique entreprendrait le remplacement du parc électronucléaire existant par les technologies les plus économiques (au charbon), le bilan des émissions de CO₂ du secteur électrique se détériorerait considérablement par rapport à la situation actuelle. En 2030, les émissions de CO₂ liées à la production d'électricité seraient près de deux fois supérieures à celles qui résulteraient d'un scénario dans lequel les capacités nucléaires seraient maintenues à leur niveau actuel.

Si la Belgique veut respecter sur le long terme l'objectif de réduction d'émissions fixé à Kyoto, un développement considérable des énergies renouvelables et des technologies alternatives serait nécessaire. La production d'électricité à partir d'unités hydrauliques et des turbines éoliennes devrait alors fortement progresser à l'horizon 2030. Les conditions géographiques et climatologiques limitent cependant le potentiel maximum de développement de ces technologies à approximativement 10% de la production d'électricité (en 2030). La technologie des piles à combustible (conversion directe de l'énergie chimique en courant continu) constitue un mode alternatif de production d'énergie électrique qui pourrait par contre se développer plus amplement que les énergies renouvelables à l'horizon 2030. Le développement de ces technologies ne résulterait pas, pour des raisons économiques, de l'évolution «spontanée» des marchés. Ils nécessitent la mise en œuvre de mesures visant à décourager l'utilisation de combustibles à haut contenu en carbone et des technologies les plus polluantes (taxes CO₂, contrainte sur les émissions, etc.).